

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	31

**DELIBERATION n°2016/53**

L'An deux mille seize et le mardi 5 juillet à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, légalement convoqué le 30 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

**Présents titulaires :** M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, COUROU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, VISSE, DOUX, MASONNAVE, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, ALBIRA, LABERNADIE, SARRAILH, LABOURDETTE, BOUSQUET, GARROCCQ, et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, TOUTU et MOULAT.

M. CARREY donne procuration à M. CASAUBON  
Mme BARRAQUE donne procuration à M. LABERNADIE  
M. SANZ donne procuration à M. BOUSQUET

**Secrétaire de séance :** Mme TOUTU

**OBJET : PATRIMOINE - PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DES PYRENEES BEARNAISES – DELEGATION MAITRISE D'OUVRAGE DES ACTIONS COLLECTIVES - MISE EN PLACE DE LA SIGNALÉTIQUE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE PYRENEES BEARNAISES**

**RAPPORTEUR : JACQUES BOUTONNET, VICE-PRESIDENT**

#### **DELEGATION MAITRISE D'OUVRAGE DES ACTIONS COLLECTIVES**

La prise de compétence Pays d'art et d'histoire Pyrénées béarnaises et la mise en place d'un plan annuel d'actions collectives a été voté en délibération le 12 juillet 2011.

La maîtrise d'ouvrage de ce plan d'action sur le territoire des Pyrénées béarnaises est confiée, chaque année, par délégation et donc délibération, à la Communauté de Communes du Piémont Oloronais (délibération du 27 juin 2012).

Pour 2016, les actions collectives retenues par le Comité de pilotage s'articulent autour de différents axes : axe organisation du label avec les formations, la mise en réseau des équipements ... ; axe communication avec la réalisation des documents et le site internet ... ; axe animation du territoire avec les actions de sensibilisation à la charte architecturale, les visites découvertes de village

Le contenu de ces actions ainsi que les modalités financières afférentes à la gestion du label et à ses missions sont détaillées dans la convention jointe en annexe.

Pour rappel, comme décidé lors de la création du Pays d'art et d'histoire des Pyrénées béarnaises, la participation financière des différentes Communautés de Communes est basée sur la clé de répartition du Pays (SMPOHB) et calculée au prorata de la population de 2011.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2016.

#### **MISE EN PLACE DE LA SIGNALÉTIQUE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE**

Par délibération en date du 09 décembre 2014 et en application du programme d'actions collectives du Pays d'art et d'histoire des Pyrénées béarnaises, il a été retenu :

- la mise en place d'une signalétique « Pays d'art et d'histoire » sur le territoire des Pyrénées béarnaises (vallées d'Aspe, d'Ossau, Barétous, Josbaig et le Piémont oloronais). L'objectif étant de signaler que l'on se situe sur un territoire reconnu pour sa richesse patrimoniale.
- la participation à un groupement de commande pour la réalisation et l'installation du mobilier signalétique. L'objectif étant de faire des économies d'échelle.

REÇU

le - 8 JUL. 2016

SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON STE MARIE

La vallée d'Ossau possède plusieurs entrées administratives matérialisées par un panneau bleu E 36 « d'entrée de vallée ».

Il est prévu d'utiliser ces panneaux comme supports pour y apposer la signalétique sous forme de latte supplémentaire.

Les implantations sont les suivantes :

Rébénacq (D 934),  
Louvie-Juzon (D 35)  
Buzy (D 920)  
Bilhères (D 294)  
Béost (D 918)  
Laruns (D 934)  
Arudy (D 918)

Le budget prévisionnel maximum est estimé à 4 366,74 euros HT

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 et qu'une contribution financière du Département avait été préalablement prévue dans le cadre du contrat territorial de développement.

Le rapport entendu

**Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Président à signer la convention afin de confier la maîtrise d'ouvrage des actions collectives à la CCPO et d'apporter le financement nécessaire aux actions citées dans la convention,

**APPROUVE** la mise en place de la signalétique Pays d'art et d'histoire aux implantations précisées,

**AUTORISE** le Président à signer le groupement de commande pour la fabrication et la pose de la signalétique,

**AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches administratives nécessaires

**AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires afin de bénéficier des subventions du Conseil départemental dans le cadre du Contrat territorial.



Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

**REÇU**

**le - 8 JUL. 2016**

**SOUS-PRÉFECTURE  
OLORON S<sup>T</sup>E MARIE**



**PAYS D'ART ET D'HISTOIRE  
PYRENEES BEARNAISES**

**CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE  
DELEGUEE**

Entre

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA VALLEE D'OSSAU  
(CCVO)**

Et

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PIEMONT OLORONNAIS  
(CCPO)**



## ENTRE

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau (ci après dénommée CCVO) représentée par son Président, Jean-Paul CASAUBON, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du 12 juillet 2011.

Et

La Communauté de Communes du Piémont Oloronais (ci après dénommée CCPO) représentée par son Président, Daniel LACRAMPE, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du 04 mars 2014.

Il est convenu ce qui suit :

## EXPOSE

Dans le cadre de la labellisation Pays d'art et d'histoire « Pyrénées béarnaises » dont la convention a été signée le 18 janvier 2013 en présence de Madame Aurélie FILIPPETTI, Ministre de la Culture et de la Communication, les Communautés de Communes partenaires (Communautés de Communes de la Vallée d'Aspe, de la vallée de Barétous, de la Vallée de Josbaig, de la Vallée d'Ossau) ont confié à la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, qui l'a accepté :

- ✓ La gestion administrative et juridique du label, l'animation et l'organisation des Comités de Pilotage
- ✓ La conduite des actions collectives qui seront validées annuellement par le Comité de Pilotage (après avis du conseil scientifique)

Pour l'année 2016, la convention concerne la mise en œuvre de l'ensemble de ces points.

## CONVENTION

1. **Objet** : la présente convention a pour objet de définir les modalités financières afférentes à la gestion du label.
2. **Contenu des missions** (année 2016)

La CCPO assurera les missions suivantes :

- ✓ Gestion du label : préparation des Comités de Pilotage, préparation et animation des ateliers de concertation, liens avec le conseil scientifique, montage des dossiers de financement, relation avec les partenaires institutionnels, assistance et conseils auprès de la CCVO (30h)
- ✓ Mise en œuvre des actions collectives validées lors du comité de pilotage du 22 mars 2016. Ces actions s'articulent autour de 4 axes : organisation, communication, animations et actions pédagogiques en incluant le thème proposé par le Conseil Scientifique (échanges en Pyrénées béarnaises).

### Organisation

- Participation et organisation d'actions nationales liées au label : séminaires, colloques...
- Plan de formation à destination des associations, sites et professionnels de la Culture et du Tourisme autour des thèmes de travail proposés par le conseil scientifique

## PAH Pyrénées béarnaises - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée

- Poursuite de la mise en place du réseau d'interprétation autour de l'ensemble des sites touristico-culturels du territoire – notamment avec le Musée d'Arudy, la Falaise aux Vautours
- Participations aux opérations d'Inventaire menées par la Région
- Partenariat avec la SHEM (parcours et visites usines)

### Communication

- Conception et réalisation des documents : programmes périodiques, document de présentation du réseau... qui servent à faire connaître le label
- Animer le site Internet en intégrant régulièrement les actualités et mise en œuvre d'une newsletter
- Conception d'un ouvrage présentant les sites et monuments édité par Le Festin en 2017

### Animations

- Parcours et découvertes : programmation de parcours et rencontres gratuits afin de sensibiliser les habitants au patrimoine et à leur cadre de vie
- Sensibilisation à la charte architecturale et paysagère (exposition, table-rondes, guide écrit et en ligne...)
- Projet de partenariat avec le Parc National des Pyrénées pour la co-conception et co-réalisation d'animations et pour la formation des agents du parc.
- Mise en œuvre du projet TRANSPAT avec l'Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et les partenaires pyrénéens

## 3. Bilan des actions

Le Comité de pilotage évaluera le bilan des actions et décidera de la poursuite de ces actions ou de la programmation de nouvelles actions au sein du PAH Pyrénées béarnaises en novembre 2016.

## 4. Dispositions financières

Le montant des actions relatives à la gestion du label s'élève à 5 000€.

Pour 2016, le montant des actions collectives est estimé à 37 500€, avec un reliquat à charge des Communautés de Communes qui ne devrait pas dépasser 20 000 €. La partie financière des actions collectives ainsi que le plan de financement prévisionnel arrêtés par le Comité de Pilotage est détaillée dans les tableaux annexés à la présente convention. Il indique la participation de la CCVO, subventions déduites.

La participation de la CCVO est calculée à partir des chiffres de recensement de 2011, ce qui équivaut à un taux de :

- 57.016% pour la gestion du label soit **2 850.80€**
- 23.681% pour les actions collectives soit **3 073.80€**

La part totale de la CCVO devrait s'élever à 5 924.60€ environ.

## 5. Modalités de règlement

Le règlement des missions relevant de la gestion du label ainsi que les actions collectives se fera de la façon suivante :

PAH Pyrénées béarnaises - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée

- 50% du coût prévisionnel indiqué dans l'annexe annuelle, à la fin du 1<sup>er</sup> semestre
- Le solde sur présentation du bilan par la CCPO, le plan de financement et la mise en œuvre des actions pouvant évoluer

**6. Durée**

La durée de la présente convention est d'une année, elle sera renouvelée en début 2017 et présentera le programme d'actions à réaliser au cours de cette année.

Fait à Oloron Sainte-Marie,

Le 21 juin 2016

Le Président de la  
Communauté de  
Communes de la  
Vallée d'Ossau,

Le Président de la  
Communauté de  
Communes du Piémont  
Oloronais,

**M. Jean-Paul CASAUBON**

**M. Daniel LACRAMPE**

**REÇU**  
**le -8 JUIL. 2016**  
**SOUS-PRÉFECTURE**  
**OLORON S<sup>TE</sup> MARIE**